

DÉLIBÉRATION N°DL20250113 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL DES 7 COLLINES POUR LA PROGRAMMATION DU SPECTACLE « CURIOSITÉ » - SAISON CULTURELLE 2025/2026 - CONVENTION

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la commune de Saint-Chamond et l'association « Les Films de l'Imparfait », porteuse du Festival des 7 Collines, ont travaillé ensemble sur l'accueil partagé d'un spectacle d'envergure.

Le spectacle de cirque « Curiosité » sera donc présenté à la salle Aristide Briand le 3 juillet 2025 dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026.

La commune de Saint-Chamond participera à hauteur de 6 000 € aux frais d'accueil de ce spectacle, et apportera certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle, à titre d'exemple).

La commune de Saint-Chamond dispose d'un contingent de 300 places vendues dans le cadre de la saison culturelle, selon les dispositions décrites dans la convention jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec l'association « Les Films de l'Imparfait »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025




Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 
ID : 042-214202079-20250701-DL20250113-DE